

## Réunion du Conseil d'Administration du 16 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize mai à 17 heures 30,

Le Conseil d'Administration dûment convoqué par courriel en date du 07 mai 2024, s'est réuni sous la Présidence de M. Eric CABRILLAT, Président, le jeudi 16 mai 2024 à 17h30 à LE TAILLAN-MEDOC (Salle du Conseil Municipal).

Appel des administrateurs, **sont conviés**

M. Éric CABRILLAT Mme Pauline RIVIERE Mme Michèle RICHARD M. Vincent AGNERAY Mme Séverine QUESTEL M. Raymond VIGOUREUX Mme Laetitia MAUHE BERJONNEAU	Maire du Taillan-Médoc – Président du CCAS Adjointe aux Affaires Sociales– Vice-Présidente Conseillère déléguée à la Médiation et à la Cohésion Sociale Conseiller Délégué aux Affaires Sociales Conseillère Associée à la Petite Enfance Conseiller Associé aux Espaces Verts et Biodiversité Conseillère Municipale
Mme Véronique RIGOLE	Représentante des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
Mme Christiane DURANDAU	Représentante des associations familiales au titre de l'Union Départementale des Associations Familiales
Mme Jacqueline ANFRAY M. Michel MARTIN	Représentants des associations de personnes handicapées du département
Mme Elisabeth PASQUET	Membre qualifié associatif
Mme Dominique LAMOUREUX	Représentante des associations œuvrant contre les problématiques familiales

**Présents : 11**

M. Eric CABRILLAT

Mme Pauline RIVIERE

Mr Vincent AGNERAY

Mme Michèle RICHARD

M. Raymond VIGOUREUX (17h45)

Mme Véronique RIGOLE

M. Michel MARTIN

Mme Christiane DURANDAU

Mme Dominique LAMOUREUX

Mme Jacqueline ANFRAY (17h55)

Mme Elisabeth PASQUET

**Excusé(e)s représenté(e)s : 1**

Mme Séverine QUESTEL a donné pouvoir à Mr Vincent AGNERAY

**Excusées : 0**

**Absent(e)s : 1**

Mme Laetitia MAUHE BERJONNEAU

Après avoir fait l'appel des administrateurs, le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer.

Arrivée de M. Raymond VIGOUREUX à 17h45

Arrivée de Mme Jacqueline ANFRAY à 17h55

**Nombre de votants** : 10 votants pour la délibération n°133 – 16-05-24

**Nombre de votants** : 11 votants pour les délibérations n°134 – 16-05-24 et n°135 – 16-05-24

**Nombre de votants** : 12 votants à compter de la délibération n°136 – 16-05-24

**Secrétaire de séance** : Mme Barbara SAUTROT

**Invités** : Mme Laurence HADJ-HAMDRI, responsable du CCAS

Mme Elodie MAHIEUX, Directrice du Pôle Enfance Jeunesse et Solidarité

**ORDRE DU JOUR :**

- Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 14 mars 2024
- Approbation du nouveau règlement intérieur du Conseil d'Administration
- Election d'un Vice-Président Délégué
- Délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président du CCAS
- CCAS - Approbation du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023
- Approbation du Compte administratif 2023
- Affectation du résultat de l'exercice 2023
- Adoption du Budget Supplémentaire 2024
- Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (AVDHAS) proposé par le CDG33
- Approbation du Contrat d'objectif 2023 avec la CARSAT – aide aux structures
- Convention de financement pour le fonctionnement du CLIC Porte du Médoc
- Convention d'utilisation du portail extrant « Espace Partenaires » avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde

**Présentation-Informations- Actualité du CCAS :**

- Activités Séniors prévues

**Délibération n°142 – 16-05-24**

**APPROBATION DU CONTRAT D'OBJECTIFS 2023 AVEC LA CARSAT – AIDE AUX STRUCTURES**

Madame Pauline RIVIERE, rapporteur, expose : pour les séjours collectifs de l'ANCV qui sont organisés par une structure publique ou associative, la CARSAT participe financièrement au coût du transport dans la limite d'une enveloppe budgétaire, puisque ces séjours permettent de lutter contre l'isolement et sont l'occasion pour certains de partir pour la première fois.

En 2023, nous avons bénéficié d'un financement de la CARSAT Aquitaine pour la mise en œuvre d'un projet d'un séjour vacances auprès des seniors.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles

**Vu** le contrat d'objectif 2023 proposé par la CARSATR et présenté en pièce jointe

**Considérant** que le Séjour Séniors a eu lieu du 02 au 06 octobre 2023

**Considérant** que le CCAS souhaite valoriser la place des aînés,

**Considérant** l'intérêt de lutter contre l'isolement des personnes âgées et de développer un lien social

**Considérant** l'intérêt de développer le partenariat et la coordination des acteurs privés, publics et associatifs

***Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration***

DECIDE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

- **d'approuver** le contrat d'objectifs 2023 de la CARSAT Aquitaine ci-annexé et notamment la subvention d'un montant de 1 050€
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer ledit contrat et tout document s'y rapportant
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

POUR : 12

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS.

Fait au Taillan-Médoc, le 16 mai 2024

LE PRESIDENT

  
  
Éric CABRILLAT

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter :  
-de sa transmission en Préfecture le  
-de sa publication le